

*Concours de Genève*  
*Prix international*  
*d'interprétation*  
*& de composition*

69<sup>th</sup>



*Concours de Genève*  
*International*  
*Music Competition*  
*Piano & Flute*  
*16 nov. - 5 dec. 2014*

*Registration deadline / Délai d'inscription*

*April 30<sup>th</sup> 2014*

Registration, rules, repertoire  
[www.concoursgeneve.ch](http://www.concoursgeneve.ch) or [info@concoursgeneve.ch](mailto:info@concoursgeneve.ch)  
Next competitions:  
2014, Piano & Flute  
2015, Composition  
2016, Voice & String quartet

Boulevard de Saint-Georges 14  
CH-1203 Genève 8  
0041 79 22 28 61 18 — F 41 22 28 61 06

Inscription, règlement, répertoire  
[www.concoursgeneve.ch](http://www.concoursgeneve.ch) ou sur demande  
Prochains concours  
2014, Piano & Flute  
2015, Composition  
2016, Chant & Quatuor à cordes

CONCOURS DE GENÈVE  
INTERNATIONAL MUSIC COMPETITION

Hautparleur  
  
*Breguet*  
Depuis 1775

# **RÈGLEMENT**

## 69° Concours de Genève

Du 19 novembre au 5 décembre 2014

PIANO

### I. CONDITIONS GENERALES

---

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le 69° Concours de Genève est ouvert, sans distinction de sexe ou de nationalité à tous les pianistes nés après le 30 novembre 1984. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Les candidats qui auraient par le passé déjà obtenu un Premier Prix du Concours de Genève ne sont pas autorisés à se représenter dans la même discipline.

#### INSCRIPTIONS

**Le délai d'inscription est fixé au 30 avril 2014, le cachet de la poste faisant foi.** On peut s'inscrire au moyen du bulletin d'inscription ci-joint ou directement sur notre site [www.concoursgeneve.ch](http://www.concoursgeneve.ch)

**L'inscription ne sera définitive qu'après réception des documents suivants (par poste ou par courriel – merci de veiller à la qualité des fichiers joints):**

- Une justification officielle de l'âge du candidat (photocopie de l'acte de naissance **ou** du passeport).
- Un bref curriculum vitae (études, lieux, professeurs, activités professionnelles, récompenses).
- Deux portraits **différents et récents**, en **couleur** et de bonne qualité (format passeport non accepté). Pour l'envoi électronique, les nom et prénom serviront d'intitulé (et non "pict003.jpg ou IMG\_002.jpg)
- Un document prouvant le versement de la taxe d'inscription.
- Un enregistrement audio **récent** (moins de 12 mois) non compressé. **Spécificités techniques telles que décrites à l'article suivant.**
- Le candidat qui aura envoyé ces documents par courriel devra s'assurer auprès de la direction du Concours que son inscription est bien valable en demandant un accusé de réception.

## **DONNEES TECHNIQUES DES ENREGISTREMENTS AUDIO**

1. Format : CD ou fichier informatique de très bonne qualité contenant le programme exigé pour le dossier de sélection
2. Lieu et date : le support mentionnera le lieu et la date de l'enregistrement de chaque pièce
3. Attestation : il sera de plus accompagné d'une lettre certifiant son authenticité signée par un professeur ou un musicien de renommée internationale
4. Enregistrement :
  - 4a. Les œuvres doivent être enregistrées dans leur intégralité
  - 4b. Les mouvements devront être séparés et indexés
  - 4c. Les enregistrements publics ne sont pas acceptés
5. Envoi des CD : le nom des compositeurs, des pièces et des mouvements doivent figurer sur le CD, ainsi que le nom complet du candidat

## **TAXE D'INSCRIPTION**

- Montant de la taxe : la taxe d'inscription au Concours de Genève 2014 est de **CHF 250.- (deux cents cinquante francs suisses)** à payer en une seule fois et à verser à l'adresse bancaire suivante :
- Coordonnées de la Banque :  
**Banque Cantonale de Genève**  
Quai de l'Ile 17  
Case postale 2251  
CH - 1211 Genève 2  
  
N° Swift: **BCGECHGG**  
N° IBAN : **CH 33 0078 8000 S 077 6119 5**  
N° Compte: **S 776.11.95**  
N° Clearing : **788**  
**Titulaire du Compte : Concours de Genève**
- Conditions de paiement : il est aussi possible de payer par **carte de crédits (Visa ou Eurocard / Mastercard)** directement sur notre site internet. Dans ce cas, les candidats devront nous faire parvenir avec les documents d'inscription une copie de leur paiement.

**Le paiement par chèque n'est pas accepté.**

**La taxe d'inscription n'est remboursée en aucun cas.**

## **HEBERGEMENT, FRAIS REPAS ET TRANSPORT, ASSURANCES**

### Hébergement :

Le Comité d'accueil de l'Association des Amis du Concours de Genève propose aux candidats qui le demandent, et dans la mesure des disponibilités, un hébergement gratuit en chambre individuelle dans des familles d'accueil. Le candidat est prié de contacter sa famille au minimum 15 jours avant le début des épreuves, passé ce délai, sa famille sera attribuée à un autre candidat. Des membres de la famille ou des amis du candidat ne pourront en aucun cas bénéficier de cet hébergement (excepté sur demande motivée).

Les familles genevoises accueillent les candidats bénévolement. Il est ainsi demandé aux candidats de se comporter avec elles en observant les règles élémentaires de politesse, d'éducation et de savoir vivre.

### Repas :

Le Comité d'accueil remet aux candidats, dès leur arrivée et aussi longtemps qu'ils restent en compétition, deux bons par jour d'un montant de CHF 18.- chacun (non cumulables) à faire valoir dans les restaurants partenaires proches des épreuves.

En cas d'élimination, les artistes qui souhaitent rester à Genève doivent pourvoir eux-mêmes à leurs frais d'hébergement (sauf arrangement préétabli avec la famille d'accueil) et de subsistance.

### Transports :

Les candidats recevront, le jour de l'enregistrement officiel à Genève, un laissez-passer dont ils devront se munir pendant toute la durée du concours. Véritable carte d'identité du Concours, ce document leur ouvrira l'accès aux épreuves publiques et leur permettra de recevoir un billet gratuit à la Finale. De plus, **ce laissez-passer sert également d'abonnement aux transports publics genevois durant toute la durée du concours.**

### Frais de voyage :

Les Concours offre aux candidats admis aux épreuves finales (Demi-Finale), sauf s'ils viennent de Suisse ou d'un rayon inférieur à 300 km autour de Genève, le remboursement de 50% des frais de voyage – avec un maximum de 700 CHF (billet d'avion en classe économique ou de train en 2ème classe ou l'équivalent de ce dernier pour un voyage en voiture).

### Assurances :

Le Concours n'est pas responsable des coûts de maladie et/ou d'accident des candidats lors de leur séjour à Genève.

## DEROULEMENT DU CONCOURS

### Présélections :

Le but des présélections sur support audio est d'écartier les candidats qui n'auraient pas le niveau pour participer aux épreuves publiques du Concours et de réduire le nombre de candidats pour les épreuves publiques. Cette écoute a lieu en huis-clos en présence d'un jury international présidé par le Président du Jury du concours de piano 2014, dans un studio garantissant les meilleures qualités d'écoute. Les noms des candidats sélectionnés seront publiés sur notre site internet avant le 30 juin 2014. Ils seront avertis personnellement et recevront avant le 30 juin 2014 la convocation officielle mentionnant le lieu et l'heure auxquels ils devront se présenter à Genève.

### Enregistrement officiel des candidats sélectionnés :

Les candidats doivent obligatoirement être présents à l'heure fixée à la journée d'enregistrement officiel. Elle se déroule en deux temps.

#### 1. Enregistrement officiel (entre 9h et 14h):

La convocation officielle envoyée en juin mentionne le lieu et l'heure auxquels ils devront se présenter à Genève.

Les candidats se muniront de la convocation officielle et de leur **passport**. La participation des candidats au concours ne deviendra définitive qu'après l'enregistrement officiel.

#### 2. Tirage au sort (à 16h):

Un tirage au sort général sera organisé à l'issue de l'enregistrement officiel, qui déterminera l'ordre de passage des candidats pour toute la durée de la compétition.

Si le candidat, **en cas de force majeure**, ne peut pas se présenter au tirage au sort, il est tenu de s'en justifier sans délai. A sa demande expresse, une personne désignée par le candidat ou un représentant du Concours de Genève tirera au sort un numéro à sa place. Le candidat excusé est prié de s'informer immédiatement auprès du secrétariat du jour et de l'heure auxquels il doit se tenir à la disposition du jury pour sa prestation en première épreuve.

L'ordre fixé par le tirage au sort ne pourra pas être modifié, sauf situation exceptionnelle. Dans tous les cas, seule la direction du Concours est habilitée à prendre cette décision.

De manière générale, le Concours s'engage à respecter les horaires fixés pour chaque candidat à l'issue du tirage au sort. De même chaque candidat, une fois l'ordre de passage et l'horaire connus, a l'obligation de se présenter avant chaque épreuve dans les délais qui lui auront été communiqués.

## **Epreuves publiques :**

Le Concours comporte les étapes suivantes :

- *1<sup>er</sup> Tour : Récital I*
- *2<sup>ème</sup> Tour : Récital II*
- *3<sup>ème</sup> Tour : Demi-Finale*
- *4<sup>ème</sup> Tour : Finale I (Mozart)*
- *5<sup>ème</sup> Tour : Finale II (avec orchestre)*

Les résultats sont proclamés après chaque épreuve. Les décisions du jury sont irrévocables.

## **2. PRIX ET RECOMPENSES**

---

---

### **PRIX OFFICIELS**

Le Concours de Genève dispose de prix officiels d'un montant de :

- 1<sup>er</sup> prix CHF 20'000.- (= env. € 16'200.-)
- 2<sup>e</sup> prix CHF 12'000.- (= env. € 9'700.-)
- 3<sup>e</sup> prix CHF 8'000.- (= env. € 6'500.-)

### **PRIX SPECIAUX**

- Prix du public : CHF 1'500.-
- Une montre Breguet sera offerte au ou à la lauréat(e) d'un Premier Prix
- Prix spécial « Georges Leibenson » : CHF 3'000.-
- Prix spécial « Paul Streit » : CHF 3'000.-
- Prix Jeune Public : CHF 1'000.-
- Prix spécial « Air France KLM »

Le Prix du public est décerné par les spectateurs de l'épreuve Finale

Le Prix spécial « Georges Leibenson » est laissé à la discrétion du Jury

Le Prix spécial « Paul Streit » est décerné à un-e pianiste particulièrement méritant-e

Le Prix Jeune Public est remis par Médecins Sans Frontières, partenaire caritatif du Concours

Le Prix spécial « Air France KLM » consiste en un billet aller retour vers l'une des 230 destinations du réseau Air France KLM dans le monde entier

### **REMISE DES PRIX**

Les prix, récompenses et diplômes signés par le Président du Jury, la Présidente et le Secrétaire général du Concours de Genève, seront remis aux lauréats durant la cérémonie de remise des prix qui aura lieu à l'issue de la Finale.

### **ENGAGEMENTS, ENREGISTREMENT**

Des engagements seront proposés aux lauréats du Concours durant deux ans après la compétition. Ces engagements sont organisés et gérés par l'agence de concert officielle du Concours de Genève : Agence de concerts Promusica-Genève.

Radio Suisse Romande Espace 2 procédera à l'enregistrement et à la diffusion des demi-finales et des finales. La direction du Concours se réserve le droit de choisir les extraits des enregistrements des premiers prix pour l'édition d'un CD. Les candidats retenus aux épreuves finales, Demi-Finale et Finale, recevront chacun un enregistrement de leurs prestations. Cet enregistrement ne peut en aucun cas être diffusé d'une quelconque manière que ce soit sans l'accord du

Concours. Le candidat est responsable vis-à-vis des autres ayants droit dans le cas d'une utilisation abusive.

Les lauréats renoncent à tout droit sur l'enregistrement audio et/ou vidéo et à la diffusion radio et/ou télévision et/ou internet des épreuves du Concours de Genève.

Un concert des lauréats aura lieu fin 2015 à Genève réunissant les meilleurs lauréats de l'édition 2014.

Les lauréats s'engagent à honorer les différents engagements offerts dans le cadre du présent concours durant une période de deux ans après la fin de cette édition.

### 3. JURY

---

La Commission artistique du Concours nomme souverainement les membres du Jury. Leur nombre est de 7. Ceux-ci sont choisis pour leur renommée internationale dans le monde de la musique, sans tenir compte d'aucune considération raciale, idéologique, politique ou linguistique.

#### Extrait du règlement du jury :

Le Concours de Genève impose aux membres des Jurys de respecter un règlement très strict, qui définit des règles générales et des procédures de votes différenciées suivant l'étape de la compétition. Les points principaux de ce règlement sont les suivants :

- Les présélections se font par l'écoute à l'aveugle des enregistrements envoyés par les candidats. Au moins deux membres du jury final, dont le Président, font partie du jury de présélection.
- Les membres du Jury s'abstiennent de voter pour les candidats étant ou ayant été leurs élèves réguliers durant l'année civile en cours, à l'exception de l'épreuve finale.
- Les membres du Jury s'interdisent de communiquer avec les participants ou leurs proches durant la durée de leur engagement dans la compétition. Ils sont tenus de respecter le principe de confidentialité.
- Le Président du Jury vote comme les autres membres. En cas d'égalité, sa voix compte double.
- Lors des épreuves Récital I et Récital II, les membres du Jury attribuent à tous les candidats des notes de 1 à 25, desquelles on retranche la plus haute et la plus basse avant de calculer la moyenne.
- L'épreuve de Demi-Finale est jugée par oui ou non.
- Les Prix officiels sont attribués en deux phases : tout d'abord le Jury établit un classement des participants à la Finale en tenant compte des prestations de la Finale I (musique de chambre) et de la Finale II (concerto avec orchestre), puis il décide si le meilleur de la compétition mérite un Premier Prix.
- Tous les prix ne sont pas obligatoirement décernés.

### Membres du Jury de piano 2014 :

- Pascal Rogé, France, Président
- Pascal Devoyon, France
- Gabriel Kwok, Hong Kong
- Robert McDonald, Etats-Unis
- Gitti Pirner, Allemagne
- Viktoria Postnikova, Russie
- Katsumi Ueda, Japon

Dès la fin de la première épreuve, deux ou trois membres du Jury se tiennent à la disposition des candidats non retenus pour la suite de la compétition pour commenter leurs prestations.

Les délibérations des jurys sont régies par un règlement interne. Elles sont irrévocables et sans appel.

**Sous réserve de modification**

## **4. DIVERS**

---

### **ENVOI DU PROGRAMME**

Les candidats sont tenus d'envoyer leur programme avant la date butoir du 30 avril 2014. Toutefois, ils ont la possibilité de le modifier encore dans le délai d'un mois suivant l'envoi de la convocation, soit jusqu'au 30 juillet 2014. Passé ce délai, plus aucun changement ne pourra être apporté au programme, à moins que cela soit requis par la Commission artistique du Concours.

### **PIECE IMPOSEE**

Une pièce pour piano a été commandée à un compositeur suisse. Elle sera envoyée aux candidats sélectionnés avant le 30 juin 2014 et devra être interprétée lors du Récital 2.

### **PARTITIONS**

Les candidats sont supposés utiliser les partitions originales des œuvres qu'ils interprètent. Le Concours de Genève ne peut être tenu responsable d'éventuelles fraudes de la part d'un candidat en ce domaine (utilisation publique de copies illégales). Les candidats sont tenus de fournir à la direction du Concours les partitions qu'ils présentent à leur programme. Ils peuvent le faire lors de l'enregistrement officiel à Genève. A voir selon le programme.

### **COURS DE MAÎTRE**

Le Concours de Genève offre trois jours de cours de maître exceptionnel avec Pascal Rogé à 4 candidats issus des épreuves finales (demi-finale et finale). Le Jury désignera les participants.

Le cours de maître est organisé après la fin de la compétition. Les candidats désirant participer à la sélection sont priés de s'annoncer le jour des inscriptions et de prévoir leur voyage de retour en conséquence (vol ouvert etc).

### **ACCOMPAGNATEURS**

Le Concours de Genève met à la disposition des candidats un quintette à cordes pour l'épreuve Finale I (Mozart). Une répétition est prévue avant l'épreuve.

## 5. CALENDRIER ET PROGRAMME DES EPREUVES

---

### Calendrier

#### Avril

30 Date limite d'envoi du dossier d'inscription complet

#### Juin

10 – 12 Présélections audio

#### Novembre

19 Arrivée des candidats, journée d'enregistrement officiel

20-21-22 1<sup>er</sup> tour : Récital I

24-25 2<sup>ème</sup> tour : Récital II

27-28 3<sup>ème</sup> tour : Demi-Finale

30 4<sup>ème</sup> tour : Finale I (Mozart)

#### Décembre

2 5<sup>ème</sup> tour : Finale II (*avec orchestre*)

3-4-5 Classe de maître

## **PROGRAMME**

Toutes les œuvres sont à interpréter de mémoire, à l'exception de la pièce imposée. Les candidats sont libres de choisir l'ordre d'interprétation des œuvres pour chaque épreuve.

**Les œuvres déjà proposées dans le CD envoyé pour le dossier de sélection peuvent être rejouées une fois lors des tours suivants.**

### **❖ Dossier de sélection – enregistrement CD**

- **J. S. Bach** : au choix un Prélude et un Fugue **OU** une Partita
- **F. Chopin** : une Etude au choix  
**OU**  
**F. Liszt** : une Etude d'exécution transcendante **OU** Etude de Paganini
- Troisième pièce au **libre choix**

### **❖ Récital I (max. 40 candidats - durée max. 30 min.)**

- **Une œuvre à choix d'un des compositeurs suivants :**
  - Chopin
  - Schumann
  - Schubert
  - Brahms
- **Une pièce classique au choix parmi la liste suivante :**
  - Mozart : Rondo en Ré Maj. KV 485
  - Haydn : Variations en fa min. Hob. XVII/6
  - Beethoven : Andante en Fa Maj. WoO 57
- **Frank Martin : 3 Préludes au choix**, tirés des « 8 Préludes pour piano »

❖ **Récital II (max. 20 candidats – durée max. 45 min.)**

- Une **Sonate de Beethoven** au libre choix
- Une **œuvre française** au choix parmi la liste suivante (env. 15 min.) :
  - Claude Debussy :
    - Images, livres I ou II
    - Estampes
    - Etudes (au choix)
    - Préludes (au choix)
  - Maurice Ravel :
    - Sonatine
    - Ondine
    - Miroirs (au choix)
  - Francis Poulenc :
    - Improvisations (au choix)
    - Thème varié
    - Nocturnes (au choix)
  - Gabriel Fauré :
    - Nocturnes (au choix )
    - Barcarolles (au choix)
- **L'œuvre imposée**, commande à un compositeur suisse (max. 10')

❖ **Demi-Finale (max.10 candidats – 60 minutes)**

Programme au **libre choix** du candidat, mais dans lequel il devra inclure au moins **une pièce composée après 1950**.

Il est interdit de reprendre des œuvres déjà jouées dans le cadre des épreuves précédentes (sauf dans le dossier de sélection). L'originalité, le sens du choix du répertoire et sa variété seront également déterminants.

**La durée totale de la Demi-Finale ne doit pas excéder 60 minutes.**

❖ **Finale I : Mozart (max. 4 candidats)**

- Un des Concertos de Mozart suivants, avec accompagnement d'un Quintette à cordes :
  - Concerto N°11 en Fa Majeur K413
  - Concerto N°12 en La Majeur K414
  - Concerto N°13 en Do Majeur K415
  - Concerto N°14 en Mi bémol Majeur K449

❖ **Finale II : avec orchestre (mêmes candidats)**

Au choix, l'un des **concertos** suivants :

Ludwig van Beethoven	Concerto n°3 en do mineur Op. 37
Ludwig van Beethoven	Concerto n°4 en Sol Majeur Op. 58
Ludwig van Beethoven	Concerto n°5 en Mib Majeur Op. 73
Frédéric Chopin	Concerto n°1 en mi mineur
Frédéric Chopin	Concerto n°2 en fa mineur
Franz Liszt	Concerto n°1 en Mib Majeur
Franz Liszt	Concerto n° 2 en La Majeur
Camille Saint-Saëns	Concerto n° 2 en sol mineur Op. 22
Camille Saint-Saëns	Concerto n° 4 en do mineur Op. 44
Robert Schumann	Concerto en la mineur Op. 54
Serge Prokofiev	Concerto n° 2 en sol mineur Op. 16
Serge Prokofiev	Concerto n° 3 en Do Majeur Op. 26
Bela Bartók	Concerto n° 3 Sz 119

**Orchestre de la Suisse Romande**

Direction : Alexander Shelley